
Histoire et civilisation du livre

Emmanuelle Chapron



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/4545>

DOI : 10.4000/ashp.4545

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2021

Pagination : 316-321

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Emmanuelle Chapron, « Histoire et civilisation du livre », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 152 | 2021, mis en ligne le 14 juin 2021, consulté le 17 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/4545> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.4545>

Tous droits réservés : EPHE

HISTOIRE ET CIVILISATION DU LIVRE

Directrice d'études : M^{me} Emmanuelle CHAPRON

Programme de l'année 2019-2020 : *Archives en bibliothèques*. — I. *De la fin du Moyen Âge à l'époque moderne*. — II. *De la fin du XVIII^e siècle au début du XIX^e siècle*.

L'année 2019-2020 marque l'entrée en fonction de la nouvelle titulaire de la chaire, qui succède à M. Frédéric Barbier. Elle ouvre un cycle triennal consacré aux archives dans les bibliothèques à l'époque moderne et contemporaine. En parallèle de cette thématique, une partie des séances a été consacrée à la présentation de nouveaux chantiers en histoire du livre, faisant intervenir des chercheurs, étudiants de master et doctorants de l'EPHE.

I. *De la fin du Moyen Âge à l'époque moderne*

La conférence s'inscrit dans le renouvellement de l'histoire des bibliothèques engagé par M. Frédéric Barbier dans les années précédentes, en proposant une histoire qui prenne en compte la diversité des collections (objets d'art, médailles et antiques, estampes, cartes, musique, livres, papiers) conservées dans les bibliothèques. Le premier cycle de conférences s'intéresse plus précisément aux formes de coexistence entre archives et bibliothèques, du XVII^e siècle à nos jours.

Les premières séances posent les enjeux du problème. Entrer dans les bibliothèques par les papiers – évitons pour le moment le terme d'archives – permet de regarder différemment des réalités qui nous semblent familières. L'enjeu est d'aborder dans la longue durée la fabrication des définitions de l'archive, celle du « grand partage », entre les bibliothèques et les dépôts d'archives, des artefacts que les individus et les sociétés considèrent comme dignes d'être préservés, les moments de l'histoire où ce partage est rejoué et la manière dont la bibliothèque « archive », différemment de ce que font les dépôts d'archives, des ensembles écrits que l'on considère (ou non) comme des archives.

Quoiqu'ils soient présents depuis longtemps dans les bibliothèques, ces ensembles écrits n'ont que relativement peu retenu l'attention des historiens. L'histoire des bibliothèques s'intéresse principalement, de manière assez compréhensible, aux livres imprimés et aux manuscrits. L'invisibilité du matériau archivistique en bibliothèque renvoie aussi aux pratiques des historiens eux-mêmes, tels qu'ils se sont constitués depuis les années 1870 en une profession scientifique autonome en se représentant avant tout comme des hommes d'archives face à l'érudition conservatrice. En miroir, la genèse contemporaine de la profession d'archiviste s'est aussi appuyée sur ce nouveau récit du « grand partage documentaire » entre archives et bibliothèques¹. Enfin,

1. Françoise Hildesheimer, « Les “monuments de l'histoire nationale”, documents d'archives ou manuscrits de bibliothèques? », dans B. Delmas et C. Nougaret (dir.), *Archives et nations dans l'Europe du XIX^e siècle*, Paris, École des chartes, 2004, p. 113-127. L. J. Moore, *Restoring Order, The École des*

une série d'oppositions implicites – le fonds et la collection, la liasse et le codex, l'original et la copie – ont conduit à déconsidérer la possibilité, pour une bibliothèque, de conserver de « vraies » archives. Le « tournant archivistique » a récemment participé, il est vrai, à déconstruire un certain nombre de fausses évidences relatives aux archives, sans toutefois venir pousser la porte des bibliothèques². À l'inverse, le monde des bibliothèques prête une attention croissante à la question des archives. L'évolution depuis 2001 de la revue *Ar(abes)ques*, publication périodique de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, étudiée dans une des premières séances, met en évidence la valorisation patrimoniale des fonds d'archives dans les bibliothèques universitaires.

Les séances suivantes entament un parcours chronologique, en commençant par l'héritage monastique. Dans le monde chrétien d'avant le XII^e siècle, souligne Donatella Nebbiai, « les archives et les bibliothèques font idéalement partie d'un seul ensemble, d'un seul espace intégrant les diverses manifestations de l'écrit »³, espace commun que l'on se retrouve dans le fonctionnement du monastère médiéval et dans l'espace du codex. Les travaux de notre collègue Laurent Morelle ont mis en évidence les différentes formes de rencontres entre l'acte et le *codex*, et la diversité des situations dans lesquelles les actes de la pratique sont transmis par un manuscrit sous forme de *codex*, qu'il propose d'appeler l'« incodication » des actes⁴. À partir du XIII^e siècle, bibliothèque et archives tendent à se séparer plus nettement, dans leurs espaces comme dans les fonctions qu'elles occupent au sein du monastère, même si les relations qu'elles entretiennent restent fortes, en la personne du bibliothécaire ou du point de vue des technologies intellectuelles. En bout de période, les opérations de saisies révolutionnaires ouvrent une fenêtre sur les agencements matériels et intellectuels à l'intérieur de l'espace monastique. Les *Relevés des bibliothèques des religieux faits sur les inventaires des municipalités* dressés en 1790-1791, étudiés avec les étudiants et auditeurs, prévoient une colonne pour indiquer le « Volume des cartons et liasses de titres »⁵. Le cas le plus fréquent est celui où la bibliothèque ne contient pas de titres (probablement parce qu'ils étaient rangés ailleurs), mais l'on trouve des archives dans la bibliothèque d'un peu moins d'un établissement sur dix.

Plusieurs séances ont ensuite été consacrées aux « cabinets » des grands commis de la monarchie au XVII^e et au XVIII^e siècles. Les officiers royaux rassemblent autour d'eux, pour travailler, des bibliothèques et de vastes collections manuscrites. Malgré les dispositions de plus en plus sévères prises par la monarchie, ils conservent encore dans leur cabinet une partie des papiers produits dans le cadre de leurs fonctions,

chartes and the Organization of Archives and Libraries in France, 1820-1870, Duluth, Litwin Books, 2008.

2. Étienne Anheim (dir.), « Archives », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 74, n^{os} 3-4 (juillet-décembre 2019).

3. Donatella Nebbiai, *Le discours des livres. Bibliothèques et manuscrits en Europe, IX^e-XV^e siècles*, Rennes, Presses universitaires, 2013, p. 68.

4. Laurent Morelle, « Pratiques médiévales de l'écrit documentaire », *Annuaire. Résumés des conférences et travaux. 148^e année (2015-2016)*, Paris, EPHE, SHP, p. 166-171.

5. AN, F¹⁷1168 à F¹⁷1179B. Sur cette source, Fabienne Henryot, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », *Histoire & mesure*, 28-2 (2013), p. 165-204.

auxquels ils joignent des volumes ou des cartons de pièces manuscrites, qu'ils font copier ou extraire dans les dépôts d'archives et les bibliothèques. On a d'abord insisté sur les enjeux historiques de ces recueils manuscrits, moins bien étudiés que les bibliothèques imprimées. En premier lieu, ils apportent un éclairage original sur le développement de la logique documentaire dans les appareils d'État, l'expansion tentaculaire des formes du gouvernement par l'écrit et les dispositifs de conservation de l'information que les États de la première modernité – et leurs serviteurs – considèrent désormais comme un impératif politique. En second lieu, ces recueils manuscrits permettent de dresser un tableau plus complexe des dynamiques de la modernisation administrative, en mettant en évidence l'importance maintenue de la sphère domestique dans les pratiques de gestion de l'information, malgré le mouvement de construction de bâtiments propres aux institutions étatiques, l'institution de dépôts d'archives substantiellement mieux organisés qu'auparavant, et les efforts déployés par la monarchie pour y intégrer les papiers de ses agents⁶. Enfin, la présence de ces recueils au for privé ne s'explique pas simplement par des contraintes matérielles, ni par le fait que l'on considérait encore ces papiers, au même titre que l'office, comme une propriété personnelle et transmissible de l'individu, ni encore par une résistance archaïque à l'affirmation des droits de l'administration royale sur les papiers de ses agents. Leur existence s'inscrit au contraire dans une logique de façonnement des identités individuelles et familiales qui s'appuie sur le travail des écritures, comme l'a récemment souligné Nicolas Schapira⁷. Un certain nombre de cas ont ainsi été présentés en détail : ceux des chanceliers Pierre Séguier (1588-1672), Henri François d'Aguesseau (1668-1751) et Chrétien François de Lamoignon (1735-1789), celui des présidents Durey de Mesnières et Gabriel Bernard de Rieux, dont la « bibliothèque d'archives » peut être éclairée par le catalogue de vente publié en 1747 et par la documentation testamentaire⁸, ou encore celui de la famille d'Ormesson, intendants des finances de père en fils. Ont ainsi pu être étudiées les dynamiques de la constitution de ces recueils, les usages dont ils ont été le support (service du roi, formation des fils dans la carrière), leur place dans le capital mobilier et symbolique de la famille, les stratégies de transmission, l'émergence d'un marché pour ces papiers (ventes publiques).

Les grands officiers de l'État ne sont pas les seuls à accumuler des papiers. Le développement de l'administration et du gouvernement par l'écrit a favorisé l'émergence d'un milieu de « professionnels des papiers », érudits, généalogistes, archivistes, petits officiers qui se signalent par leur habileté à mettre leurs compétences lettrées au service des intérêts de l'État ou de ses grands commis. Eux aussi sont bâtisseurs d'immenses recueils manuscrits logés au sein des bibliothèques, les leurs ou celles de leurs maîtres. Les grandes tendances observées dans les séances précédentes se retrouvent ici, qu'il s'agisse de l'importance des enjeux politiques attachés à cette pratique érudite ou du développement d'un marché des papiers. Certaines figures

6. Natacha Coquery, *L'espace du pouvoir : de la demeure privée à l'édifice public, Paris, 1700-1790*, Paris, S. Arslan, 2000.

7. Nicolas Schapira, *Maîtres et secrétaires (XVI^e-XVIII^e siècles). L'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020.

8. Testament de Bernard de Rieux, Archives de Paris, C⁶ 232 (Insinuations, registre 232, année 1746, 4^e semaine d'août). Inventaire de la succession Bernard de Rieux, AN, Y 14017.

ont été présentées de manière précise, comme celles de l'auditeur Vion d'Hérouval et d'Honoré Caille Dufourny (Paris, 1630-1713), officiers qui construisent une réelle expertise érudite, reconnue par leurs pairs, en s'appuyant sur les archives constituées par l'institution. Ont été aussi travaillées les figures de généalogistes, employés par le roi ou promoteurs d'officines privées comme Claude François Blondeau de Charnage (1710-1776), qui monnaye ses collections auprès de la Bibliothèque du roi.

II. De la fin du XVIII^e siècle au début du XIX^e siècle

La deuxième partie du cours a permis de poursuivre ce parcours chronologique. Deux séances ont été consacrées aux relations entre les dépôts d'archives et les bibliothèques (collections privées des commis et Bibliothèque du roi) au cours du XVIII^e siècle, à un moment où se mettent en place les bureaux d'archives au sein des secrétariats d'État et d'autres institutions royales. Deux exemples ont été développés : celui du dépôt de la Marine et le cas particulier du Cabinet des chartes impulsé par l'avocat Nicolas Jacob Moreau, dont les dénominations fluctuantes à partir de 1759 (bibliothèque, collection, dépôt des chartes) témoignent de la difficulté à positionner cette construction dans un paysage documentaire et institutionnel qui se structure de manière plus nette autour de la partition entre archives et bibliothèques. Pour poursuivre cette réflexion, M^{me} Sabine Juratic (IHMC) est venu présenter ses recherches sur les papiers de l'inspection de la Librairie, aujourd'hui conservés au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. L'ensemble a été en grande partie réuni, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, par l'inspecteur de la Librairie, Joseph d'Hémery, puis intégré dans la riche bibliothèque d'Étienne Alexandre Jacques Anisson-Duperron, titulaire de la direction de l'Imprimerie royale à la veille de la Révolution et mort guillotiné en 1794. Sabine Juratic a reconstitué les vicissitudes du fonds après la condamnation de leur propriétaire et les modalités de leur intégration au Cabinet des manuscrits.

Une dernière séance a été consacrée à la figure de Guillaume Libri, mathématicien et bibliophile. On sait comment sa nomination, en 1841, comme secrétaire de la commission chargée de superviser la réalisation du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, a permis à Libri de soustraire un grand nombre de volumes et de pièces manuscrites dans les fonds anciens des bibliothèques. Mais Libri a aussi été un visiteur très attentif des bibliothèques françaises, prenant des cahiers entiers de notes sur les manuscrits les plus intéressants. Ses rapports au ministre de l'Instruction publique permettent de se représenter l'état des bibliothèques municipales sous la monarchie de Juillet et fournit des indications intéressantes sur la présence d'archives dans les bibliothèques. L'année précédente, Félix Ravaisson, envoyé en mission d'inspection dans les bibliothèques de l'Ouest de la France, avait déjà frontalement posé la question des archives conservées dans ces bibliothèques, témoigné de la pluralité des chemins qui avaient conduit là ces papiers, ainsi que du caractère relativement non questionné et non problématique de leur présence. Guillaume Libri a sur cette question une attitude plus offensive que Ravaisson, qui témoigne d'une sensibilité marquée au partage des tâches entre bibliothèques et archives, et prépare le terrain aux grandes commissions d'échange du milieu du siècle.

En parallèle de cette thématique, une partie des séances a été consacrée à la présentation de nouveaux chantiers en histoire du livre, faisant intervenir des chercheurs, étudiants de master et doctorants de l'EPHE. Dans une séance commune avec le séminaire de M^{me} Émilie d'Orgeix, portant sur les aspects matériels de la transmission des savoirs, Clotilde Vivier (étudiante en deuxième année de master à l'EPHE) a présenté sa recherche sur le portefeuille topographique 172 « Beauce et Vendomois » de la collection Gaignières (1642-1715), dossier qui peut être abordé sous l'angle d'une histoire matérielle du travail intellectuel et des techniques de la mémoire, mais aussi envisagé comme une documentation historique, un « territoire en papier à redécouvrir », ce à quoi invite l'entreprise *Collecta. Archive numérique de la collection Gaignières*, dirigée par Anne Ritz-Guilbert et hébergée par l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS). Marguerite Cinotti (inscrite en deuxième année de master à l'EPHE) a présenté les recherches qu'elle mène dans le cadre de sa thèse de l'École nationale des chartes sur *L'introuvable bibliothèque des jésuites anglais de Saint-Omer*. Écrire l'histoire de la bibliothèque d'un établissement dont les enseignants ont été expulsés en 1763, dont les livres ont été emportés par les jésuites ou dispersés pendant la période révolutionnaire, et dont les archives ont été détruites dans l'incendie des archives départementales du Pas-de-Calais en 1915, apparaît d'abord comme une gageure. Pourtant, l'existence d'une source remarquable – la première partie d'un catalogue imprimé en 1752 – dont on ne possède pas d'équivalent pour les autres collèges jésuites, encourage à poursuivre l'enquête. Enfin, la possibilité d'identifier un certain nombre d'ouvrages provenant du collège dans le fonds patrimonial de la Bibliothèque d'agglomération du pays de Saint-Omer, conduit à une enquête matérielle sur les livres, dont une partie se révèle annotée.

Axel Le Roy, doctorant en codirection à Sorbonne Université (Glenn Roe) et à l'EPHE (Emmanuelle Chapron), a présenté ses recherches sur la transmission des savoirs naturalistes chinois en Europe occidentale entre la fin du XVII^e siècle et le début du XIX^e siècle, en suivant la piste de l'hippopotame. Un « cheval marin » est observé dans les rivières de Mozambique par le missionnaire d'origine polonaise Michal Piotr Boym (1612-1659) lors de son premier trajet de Lisbonne vers la Chine et décrit dans sa *Flora sinensis*. La communication s'attache à examiner les problèmes posés par la désignation de l'animal par les caractères chinois 海馬 (*hai ma*), la confusion possible avec l'hippocampe de mer de Chine, les sources et pratiques qui ont rendu possible l'établissement de la description qui l'accompagne, ainsi que la transmission de ce savoir zoologique dans les livres des XVII^e et XVIII^e siècles.

Enfin, M^{me} Fabienne Henryot (maître de conférences HDR à l'ENSSIB) est venu présenter sa recherche sur les livres d'heures, manuels de prière nés à la fin du Moyen Âge. Elle met surtout en évidence la manière dont ces recueils sont devenus progressivement des objets de désir pour les collectionneurs, les institutions culturelles et le grand public : en somme, leur patrimonialisation. Dans cette longue mutation, on voit le livre d'heures passer de l'oratoire privé de riches personnages du Moyen Âge, aux réserves précieuses des bibliothèques actuelles, en passant par les cabinets des collectionneurs, les salles des ventes, les tables de travail des érudits, les dispositifs d'enrichissement des collections nationales et les mesures conservatoires encadrées par l'État, les manuels scolaires, les ateliers de reprographie des éditeurs spécialisés,

les tables à dessin des enlumineurs du dimanche, les espaces d'exposition des bibliothèques et les réseaux sociaux. À chaque étape, le livre d'heures s'offre en écran à diverses rêveries et imaginaires culturels, historiques, esthétiques souvent très éloignés de ce pour quoi il avait été fabriqué.